

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

\*  
Ancienne Gare - Place Faure-Marchand  
17390 LA TREMBLADE

\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2019**

**AFFICHÉ LE 20 DECEMBRE 2019**

**CS-191219-01**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20191219-CS-191219-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2019  
Affichage : 20/12/2019

*Nombre de membres :*

- En exercice : 14  
- Présents : 10  
- Absents : 04  
- Pouvoirs : 00

**CS-191219-01      TARIFS 2020 – PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf décembre à neuf heures trente, le Comité syndical dûment convoqué le cinq décembre deux mille dix-neuf s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

**LES PRÉSENTS :**

- M. Jean-Pierre TALLIEU (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. François PATSOURIS (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Noël Vincent GRIOLET (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Jacques LYS (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Dominique TONNAY (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Michel PRIOUZEAU (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARTIN Olivier (S) .....
- Suppléant de M. Gilles SALLAFRANQUE (T).. Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. SLEGR James (S) .....
- Suppléant de M. Maurice Claude DESHAYES (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- Mme Fabienne LABARRIERE (T) ..... Conseil départemental

**En présence de :**

- M. CHEVALIER Pierre-Yves ..... Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

**LES ABSENTS EXCUSES :**

- M. Gilles SALLAFRANQUE (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Vincent BARRAUD (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Mickaël VALLET (T) ..... Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. Pascal FERCHAUD (T) ..... Conseil départemental
- Mme Marie-Pierre QUENTIN (T) ..... Conseil départemental

° ° ° °

**Secrétaire de séance : GUILLAUD Roger**

° ° ° °

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE  
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2019**

**CS-191219-01      TARIFS 2020 – PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu la convention de transfert des ports du Département de la Charente-Maritime au Syndicat mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre, adoptée par le Comité syndical par délibération n°CS-171214-06 du 14 décembre 2017,

Vu la délibération n° CS-191106-06 du 06 novembre 2019 par laquelle le comité syndical a délibéré et pris acte du débat d'orientation budgétaire 2020 et le vote du budget primitif,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu l'avis favorable du Conseil portuaire unique du 28 novembre 2019,

Considérant la gestion directe par le Syndicat Mixte des ports de La Tremblade au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant la gestion directe par le Syndicat Mixte du port de Marennes au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Considérant la gestion directe par le Syndicat Mixte des ports d'Arvert, d'Etaules, de Chaillevette, de Mornac-sur-Seudre et de l'Eguille-sur-Seudre au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Considérant la proposition d'augmenter de 2% toutes les grilles de tarifs des différents ports pour 2020,

Considérant la nécessité d'ajouter les lignes tarifaires suivantes (hors taxes) :

- dans tous les ports : Occupation du port sans autorisation ( par jour) : 25.88 €
- dans tous les ports : Inscription sur la liste d'attente (1<sup>ère</sup> fois) : 16.67 €
- dans tous les ports : Renouvellement sur la liste d'attente (annuel) : 8.34 €
- dans tous les ports : Poste de transformation / distribution d'énergie électrique : 500 €
- dans tous les ports : Les autorisations d'occupation temporaire du domaine public à vocation économique : forfait (surface occupée/m<sup>2</sup>) + 1.5 % minimum sur le chiffre d'affaire hors taxe
- dans le port de Marennes : Terrasses commerciales à Marennes (restaurants, dégustations) : 5.40 €

## LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- 1°) d'approuver les nouveaux tarifs des redevances d'occupation du domaine public portuaire pour l'année 2020 avec l'augmentation de 2% des ports de la Route Neuve et de l'Atelier à La Tremblade (annexe 1), du chenal ostréicole et du bassin de plaisance de Marennes (annexe 2), et des ports de Arvert, Etaules, Chaillevette, l'Eguille et Mornac (annexe 3)
- 2°) d'approuver l'ajout des six lignes tarifaires suivantes (hors taxes) :
  - dans tous les ports : Occupation du port sans autorisation ( par jour) : 25.88 €
  - dans tous les ports : Inscription sur la liste d'attente (1<sup>ère</sup> fois) : 16.67 €
  - dans tous les ports : Renouvellement sur la liste d'attente (annuelle) : 8.34 €
  - dans tous les ports : Poste de transformation / distribution d'énergie électrique : 500 €
  - dans tous les ports : Les autorisations d'occupation temporaire du domaine public à vocation économique : forfait (surface occupée / m<sup>2</sup>) + 1.5 % minimum sur le chiffre d'affaire hors taxe
  - dans le port de Marennes : Terrasses commerciales à Marennes (restaurants, dégustations) : 5.40 €
- 3°) d'autoriser le Président à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

**- ADOPTÉ À L'UNANIMITE -**

Le Président du Syndicat Mixte  
des ports de l'Estuaire de la Seudre,

SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE  
PLACE FAURE-MARCHAND  
17390 LA TREMBLADE

Jean-Pierre TALLIEU